

Conditions d'admission / Dépôt de Candidatures

Important : les informations ci-dessous doivent vous permettre d'anticiper la constitution de votre dossier. Attention, la liste est susceptible d'être modifiée. Les dates de campagne d'admissions seront fixées ultérieurement, elles ont usuellement lieu courant mai.

Pièces justificatives susceptibles de vous être demandées :

- ***Pour tous***
 - Une copie de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, livret de famille, ou à défaut acte de naissance, avec **traduction certifiée conforme** pour les étudiants étrangers), comportant l'original de la signature du candidat.
 - Un CV retraçant le parcours de formation et le cas échéant les expériences professionnelles (y compris les stages), accompagné des **pièces justifiant** de cette formation et expérience professionnelle.
 - Un justificatif d'éligibilité aux modalités distancielles (attestation d'emploi, attestation de situation pour les demandeurs d'emploi, justificatif de résidence éloignée d'une université proposant une offre similaire...)
 - Une lettre de motivation (démarches entamées pour la recherche du stage, projet professionnel, etc.)
 - Une photocopie du baccalauréat ou équivalent étranger.

A ces pièces s'ajoutent

- ***Pour les étudiants issus du système universitaire français et titulaires d'une licence lettres et langues assorties de la mention, du parcours ou du DU FLE***
 - Une photocopie du dernier diplôme donnant accès à la formation avec le relevé de notes mentionnant les enseignements suivis.
- ***Pour les étudiants issus d'un système universitaire étranger :***
 - La traduction certifiée conforme par un service officiel français des diplômes étrangers obtenus.
 - Une photocopie d'un diplôme ou résultat à un test justifiant de leur niveau de français (C1)
- ***Etudiants français et étrangers, non-titulaires de la spécialisation FLE de Licence 3, titulaires d'une autre licence que Lettres & Langues, d'une licence étrangère ou d'un autre diplôme étranger.***
 - formulaire de demande de validation des acquis (*document mis à disposition lors de la constitution du dossier*)
 - toute pièce justifiant de la formation et de l'expérience mobilisée au titre de la validation des acquis.

N.B. : la formation est inter-universitaire (Tours, Angers, Le Mans) mais un **SEUL** dossier de candidature est à adresser (soit à Tours, soit à Angers, soit au Mans). Une commission inter-universitaire se réunit ensuite en examinant tous les dossiers reçus.

Pour information : les éléments demandés ainsi que les dates de candidatures sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la mise en application des lois sur la réforme des masters.